

1880 La vie monastique recommence à Prouilhe

Conférence donnée le 8 août 1980 à Prouilhe par le frère André Duval op à l'occasion du centenaire de la Restauration du Monastère

Voici 773 ans que Saint Dominique, en rassemblant ici-même quelques femmes "converties" par sa prédication et son exemple, jetait les premières bases de la "Sainte Prédication de Prouilhe", préliminaires de la fondation de l'Ordre des Prêcheurs.

Depuis 1207 la continuité de la louange de Dieu n'a été interrompue que 88 ans, de 1792 à 1880. Et nous fêtons ce soir l'anniversaire de cette reprise de vie, il y a cent ans.

Mon propos, dans cet entretien, n'est pas d'évoquer ce qui s'est vécu ici depuis un siècle, mais de rappeler comment s'est opérée cette résurrection, par quel concours de circonstances, quelles interventions privilégiées la vie communautaire de louange et d'intercession, dans le silence et la pénitence, a pu recommencer après la dispersion de 1792 et la disparition quasi complète de toute trace de ce qui avait été "Le Monastère royal de Prouilhe".

Cette histoire a déjà été racontée, et bien racontée, il y a plus de 80 ans par Sœur Marie Thomas dans son ouvrage publié sous l'anonymat : Histoire du Monastère Notre Dame de Prouilhe (Prouilhe 1898, p.356 ss.), ouvrage complété quelques années plus tard, sur le point précis de la restauration au XIXème siècle, par une étude sur le Monastère de Prouilhe et le Père Lacordaire, parue dans l'Année Dominicaine du mois d'août 1911.

Le récit de Sr Marie Thomas repose sur une documentation de première main, conservée aux archives du Monastère. Il put cependant être complété et précisé, soit parce que Sr Marie Thomas, écrivant vingt ans à peine après la reprise de 1880, estimait ne pouvoir dire encore tout ce que ses documents lui avaient appris, soit parce qu'elle n'avait pas connaissance de documents rassemblés depuis, notamment en ce qui concerne Lacordaire.

Notre question pourrait donc être celle-ci : **comment ce beau vaisseau spatial que représente le Monastère de Prouilhe, a-t-il été remis sur orbite en 1880 ? Quelle fusée a opéré ce lancement ? Une fusée à plusieurs étages...**

Avant de considérer cette fusée, évoquons d'un mot **le terrain d'où elle a été lancée.**

Une première date permet de rassembler nos souvenirs : avril 1839, la Prise d'Habit du fr. Henri-Dominique LACORDAIRE au Couvent de la Minerve à Rome, point de départ de la restauration dominicaine en France. Quarante ans plus tard, il y a en France plus de 200 frères de l'Ordre, répartis dans près d'une vingtaine de couvents dans le cadre de trois provinces : Toulouse, Paris et Lyon. La restauration du monastère de Prouilhe s'inscrit dans cette histoire; elle représente un des aspects de sa fécondité. C'est pourquoi le premier étage de notre fusée pourra s'appeler "fusée Lacordaire".

Mais la restauration de Prouilhe s'inscrit aussi dans une autre continuité - plus longue - celle même des monastères de Moniales qui bénéficièrent du "revival" dominicain, sans avoir cependant attendu après Lacordaire pour exister.

Si les années 1791-1792 ont fait disparaître complètement les communautés de frères, ruiné et dispersé définitivement une bonne trentaine de monastères, trois monastères ont du moins réussi à traverser sans périr la tourmente révolutionnaire, à se regrouper, à reprendre vie sans solution de continuité institutionnelle : à Paris, le Monastère de la Croix; en Auvergne, celui de Langeac; dans les Pyrénées, entre Pau et Lourdes, le monastère de Nay. C'est de Nay que viendront, en 1880 les premières Sœurs du Prouilhe ressuscité.

La chaîne reliant les Frères de France à Saint Dominique avait été brisée à la Révolution et c'est la Province Romaine qui fut le chaînon de raccord. Le monastère de Prouilhe, au contraire, n'a pas eu à chercher très loin le maillon le rattachant à ses propres origines.

1. Le premier étage de la fusée ou " fusée Lacordaire".

L'allumage de la fusée a lieu en juillet 1852 lorsque Lacordaire voit Prouilhe pour la première fois.

Dix ans plus tôt, dans sa *Vie de Saint Dominique*, écrite pendant son noviciat et publiée en 1841, il avait évidemment parlé de Prouilhe "*village situé dans une plaine entre Fanjeaux et Montréal, aux pieds des Pyrénées*", sans s'étendre davantage sur la description d'un site qu'il n'avait jamais vu. Mais en 1852, il découvre le lieu, et sa désolation.

L'occasion ? Les fêtes organisées à Toulouse, à Saint Sernin, pour la translation du chef de Saint Thomas d'Aquin, c'est à dire un changement de reliquaire. Lacordaire a été invité à prononcer un discours - ce qui a lieu le 18 juillet 1852. Il a vécu cela comme un "*pèlerinage*": "*Pour la première fois, j'ai visité les lieux qui furent le berceau de notre Ordre...*" Il a couché à Fanjeaux, bien reçu par le Curé, l'abbé Gabriel Aybram. Il y a célébré la Messe, il a vu Prouilhe...

Il est saisi... Provincial, responsable de la restauration dominicaine en France, il se sent obligé de "*faire quelque chose à Prouilhe*" pour y fixer de quelque manière le souvenir de Saint Dominique. Les lettres que Lacordaire écrit presque immédiatement à ses amis nous transmettent ses réactions : elles sont assez connues et citées par les premiers biographes. Je préfère vous lire quelques lignes d'une lettre encore inédite, plus typique d'ailleurs de ses dons d'amplification oratoire que de la modestie de la réalisation envisagée.

La lettre s'adresse à Monsieur Seultrait, membre de l'Académie de Mâcon, après une visite faite ensemble aux restes de Cluny, quelques jours plus tôt :

"Les grandes fondations religieuses ont été les instruments de la Providence en Europe depuis douze siècles, et quatre appartiennent à notre pays : Cluny, Cîteaux, l'Ordre de Saint Dominique et celui de Saint Ignace. Or, tandis que l'Italie a conservé précieusement les deux sanctuaires où ont pris naissance l'Ordre de Saint Benoît et celui de saint François d'Assise, il ne reste rien en France des lieux célèbres et sacrés où les quatre institutions que je nommais tout à l'heure ont pris leurs commencements. Cluny est une mesure, Cîteaux un bâtiment moderne naguère occupé par des phalanstériens, Prouilhe, berceau de l'Ordre de Saint Dominique, un simple champ, et Montmartre, berceau de la Compagnie de Jésus, une carrière de plâtre. Je me propose d'acheter à Prouilhe, que je viens de visiter, un petit terrain pour y bâtir une chapelle commémorative. Cîteaux est déjà entre les mains d'une colonie de bons frères destinés à des dévouements religieux. Pourquoi ne sauveriez-vous pas Cluny des ruines qu'elle a évitées jusqu'à présent ?" (Flavigny, 30 juillet 1852)

Voici donc un projet de Lacordaire sur Prouilhe. Dans son entretien avec le Curé de Fanjeaux (14-15 juillet 1852), il a été question soit de "*fonder un oratoire commémoratif*" soit de "*reconstruire un monastère sur l'emplacement de l'ancienne Communauté*".

Lacordaire ne s'est arrêté qu'à l'idée d'un oratoire commémoratif.

Ce n'est pas qu'il se désintéresse des Sœurs. C'est le moment où, avec son appui, s'organise entre les Sœurs du Tiers Ordre régulier de Langres, Neufchâteau et Nancy, la "Congrégation Saint Dominique". Mais ici, comme quelques mois plus tard pour Nay, ses initiatives consistent principalement à confier à l'un ou l'autre de ses religieux - à Nancy le Père Hue, plus tard à Nay, le Père Bourard - le soin de suivre et d'aider les Communautés de Sœurs. En cet été 1852, il est lui-même particulièrement accaparé par l'ensemble des problèmes résultant de l'acquisition toute récente du collège d'Oullins aux portes de Lyon et notamment l'organisation d'un Tiers Ordre régulier enseignant, au point de ne pas s'intéresser davantage pour le moment aux possibilités, évoquées en passant en juillet, d'une fondation d'un couvent de Frères à Toulouse.

Du moins l'hypothèse d'un oratoire commémoratif à Prouilhe n'est-elle pas une idée en l'air. Le projet est en effet poursuivi. Grâce à l'intervention du Curé de Fanjeaux et du Chanoine Le Bastier, Lacordaire entre personnellement en relation avec les propriétaires des terres de l'ancien Prouilhe, pratiquement avec Madame de Chambert, qui habite Fanjeaux.

Ainsi donation est-elle faite à Lacordaire, le 19 janvier 1853, d'une parcelle de terrain - "la butte", au pied de laquelle se trouve l'actuel " Vicariat" - *"pour la construction d'une Chapelle commémorative"*. Lacordaire avait mandaté l'abbé Aybram, Curé de Fanjeaux, pour accepter en son nom la donation.

Après cela, le "projet" reste en sommeil pendant dix-huit mois ! D'autres champs d'action ont absorbé l'activité de Lacordaire. De juillet à septembre 1853 l'horizon a été celui de la fondation d'un couvent de l'Ordre à Toulouse. Au printemps 1854 les "conférences de Toulouse", dernière grande activité de prédication de Lacordaire, ont occupé toute la scène. Avant même que ces conférences ne fussent terminées, les actionnaires de l'école de Sorèze sont venus proposer à Lacordaire la direction de leur établissement...

Mais avant même que l'affaire de Sorèze ne soit définitivement conclue, voici que revit le projet d'un monument à Prouilhe. Lacordaire voit approcher la fin de son mandat de provincial - c'est en septembre en effet qu'un Chapitre lui élira un successeur. Il pense alors à une cérémonie pour le 4 août qui célébrerait Saint Dominique *"avec quelque éclat"*.

Il est plus que temps de faire quelque chose à Prouilhe. L'abbé Aybram qui avait reçu si cordialement Lacordaire lors de sa première découverte des "lieux saints dominicains", a quitté la cure de Fanjeaux en février 1853, et Lacordaire n'a jamais pris contact avec son successeur, l'abbé Auguste Cros. Il y pense enfin dans les premiers jours de juin 1854. L'intermédiaire, en l'occurrence est un tertiaire, Etienne Cartier, ami du Père Lacordaire et du Père Besson depuis 1839 au moins, venu habiter le couvent de Toulouse en novembre 1853. Lacordaire le charge d'aller prendre contact avec le Curé de Fanjeaux et de voir sur place ce qui pourrait se faire d'ici le 4 août, ne fût-ce que la plantation d'une Croix. Cette démarche se situe au plus tôt le 15 juin 1854. Le temps dont on dispose est donc très limité...

Et les ressources ? Si peu que ce soit, il en faudrait pour un aménagement quelconque du terrain et pour les frais d'une cérémonie publique : il faudrait un millier de francs... Lacordaire se rappelle alors avoir reçu à Chalais, il y a de cela plusieurs mois, la visite d'un notable de la région, le baron Léonce Guiraud, dont le château de Villemartin près de Limoux, est à peine à 20 km de Prouilhe. Le 17 juin, il fait appel à la générosité du baron, dans l'espoir qu'il réussirait à intéresser au projet quelques personnes de ses relations.

"C'est le 3 août prochain, veille de Saint Dominique, que je désirerais bénir l'oratoire, s'il pouvait être construit ou en poser la première pierre si l'on ne pouvait faire que les travaux préalables de terrassement. La veille, j'arriverais de Sorèze avec une députation des élèves de l'école. On chanterait, le lendemain, une grand messe dans l'église de Fanjeaux. J'y prêcherais et nous irions ensemble processionnellement bénir la Chapelle et y porter la statue de Notre Dame de Prouilhe ou du moins y poser la première pierre s'il était impossible d'achever cette petite construction en six semaines..."

N'est-ce pas présomptueux d'envisager une construction quelconque dans un si bref délai ? Lacordaire finit par s'en rendre compte, et fait savoir tant au Baron Guiraud qu'au Curé de Fanjeaux que l'on se contentera pour le moment d'aplanir le sommet de la butte et d'aménager un sentier d'accès, en arrachant quelques amandiers.

En fait, il n'y aura rien du tout ! Le projet de monument commémoratif retombe de nouveau en sommeil, pour plus d'un an. Il n'en sera plus question avant novembre 1855...

Ainsi semble-t-on s'éloigner de plus en plus de l'idée de reconstruire un monastère, évoquée pourtant dès juillet 1852 dans la première rencontre avec le Curé de Fanjeaux !

Ce n'est pas que l'attention de Lacordaire n'ait pas été provoquée à ce sujet. A plusieurs reprises au cours de l'année 1853, une novice de Nay, nommée Camille Lemoine n'avait-elle pas fait appel à lui pour qu'il l'aidât dans la mission, que le ciel lui donnait, de faire revivre le monastère de Prouilhe ? Lacordaire avait eu vite fait de pressentir que cette personne *"perdrail toute oeuvre où elle serait employée"* (lettre ultérieure de Lacordaire à

l'évêque de Carcassonne, 29 décembre 1855). Les instances indiscretes de "*Mademoiselle Lemoine*" ne pouvaient finalement que le prévenir contre tout projet de ce genre, pour peu qu'il s'y mêlât quelque "*mysticité*"...

Ainsi donc, si une fusée a été allumée sur le terrain de Prouilhe, sa force d'impulsion ne semble pas tellement vigoureuse et l'orientation qui lui est donnée ne va pas dans le sens d'une reprise prochaine de la vie claustrale, là où Saint Dominique avait commencé...

Vigueur nouvelle ? Rectification de tir ? Ce sera le deuxième étage de notre fusée, - fusée très puissante qui donnera l'orientation définitive, sans pour autant arriver à placer le vaisseau sur orbite. Appelons-la : la première fusée Jurien de la Gravière !

2. La première fusée Jurien de la Gravière

Ici nous sommes tout à fait au cœur de notre sujet, puisque les bâtiments actuels du monastère - non la Basilique : c'est un autre roman ! - sont pour une bonne part le résultat des initiatives, de la générosité, de la persévérance de Madame Jurien.

Curieuse et étonnante personne que cette Vicomtesse Jurien de la Gravière ! Tout à la fois, elle me déconcerte et me séduit !

Ne l'ayant encore rencontrée que deux ou trois fois, et de manière très rapide, Lacordaire la caractérise ainsi, dans une lettre inédite à l'évêque de Carcassonne (29 décembre 1855) : "*personne pieuse, sûre et dévouée, quoiqu'un peu singulière dans sa mysticité*"...

Pour être "*pieuse et dévouée*", elle l'était - et à un degré peu banal ! Pour être "*singulière*", tout autant ! [cf. *également annexes*]

Dans une notice sur Madame Jurien publiée à la Réunion quelques semaines après sa mort, l'auteur - un admirateur - rapporte deux propos entendus sur elle, dont le rapprochement évoque bien cette impression d'admiration et d'étonnement que je disais tout à l'heure : "*C'était une folle [...], une folle qui a fait bien des ingrats !*" - parole évoquant en effet les multiples facettes de son dévouement.

Du vivant même de Madame Jurien, Mgr Maupoint, évêque de Saint Denis de la Réunion, n'hésite pas à écrire d'elle : "*C'est une femme extraordinaire*" (lettre à Mathilde Aussant, 7 décembre 1859).

Oui, une femme extraordinaire... et d'abord, extraordinaire de générosité et de dévouement. Elle a disposé pendant vingt-cinq ans d'une énorme fortune et il est difficile de dresser le catalogue de ses générosités financières ainsi que des multiples démarches où elle payait de sa personne.

A L'île Bourbon (aujourd'hui La Réunion), où elle était née le 4 août 1811, elle avait construit un hôpital, plusieurs chapelles, largement financé l'installation des Sœurs de Saint Vincent de Paul qu'elle avait appelées elle-même à venir dans l'île. L'évêque de La Réunion raconte comment elle a, "*à elle seule, frété un navire pour aller trouver le sultan de Zanzibar à 300 lieues d'ici et lui demander la permission d'installer un hôpital et des Sœurs dans son Royaume. Elle est revenue avec plusieurs centaines d'esclaves qu'elle avait achetés. La dysenterie, maladie fort commune ici, s'est mise parmi eux. Elle en a perdu plus de cent. Eh bien ! c'est elle qui les a tous soignés au péril de sa vie...*"

En Europe, je la vois bienfaitrice du Carmel de la rue Denfert à Paris, du Carmel d'Autun, des Dominicaines de Paris (depuis : Sèvres, Froyennes, Montlignon)... Elle fonde un hospice près du Sanctuaire de Notre Dame de Lorette. Elle est là pour la pose de la première pierre du Séminaire Français à Rome. Elle sera "la Providence", "l'ange gardien", "l'infirmière" des zouaves pontificaux...

Ceci, c'est dans un certain sens, le spectaculaire. Mais il y a aussi les démarches secrètes de secours, de dévouement, où Madame Jurien ne prodigue pas seulement son argent, mais aussi son temps, ses services personnels, ses conseils spirituels.

L'effondrement de sa fortune, vers 1862, qui l'obligera à réduire considérablement ses largesses, ne changera rien pour autant à ses dévouements...

Voilà donc un élément solide, très solide, dont doit tenir compte tout effort pour comprendre l'étonnante personnalité de Madame Jurien. Car de l'étonnant, il y en a ! ... dans son tempérament et son comportement religieux - ce que Lacordaire appelle "*sa mysticité*"...

L'abondante documentation que les archives du Monastère conservent de Madame Jurien ou sur elle ne permet guère de la saisir que lorsqu'elle atteint la quarantaine, vers 1850.

Née à l'île Bourbon (La Réunion) le 4 août 1811, elle n'a guère subi l'influence immédiate de ses parents, ayant passé son enfance et son adolescence en France, chez sa tante de Richemont.

Revenue à vingt ans dans l'île, Camille Panon Desbassyns est mariée en avril 1831 au Vicomte Louis Charles Jurien de la Gravière, d'une famille de hauts fonctionnaires de la marine. Le ménage s'installe aussitôt à Rochefort.

A quelle date les deux époux se séparent-ils ? Y a-t-il un lien quelconque entre les déboires conjugaux et la recherche religieuse de Madame Jurien ? Je suis bien incapable, pour le moment du moins, de répondre à ces questions.

Un fait est certain : à Rochefort Madame Jurien a trouvé amitié et soutien auprès d'une Fille de la Charité (Sœur de Saint Vincent de Paul), Sœur Devaux, qui deviendra plus tard Supérieure générale de la Congrégation - "*ma mère spirituelle*", dira d'elle Madame Jurien.

Quelle formation spirituelle a-t-elle reçue ainsi ? En tout cas, telle que nous pouvons l'observer durant les trente dernières années de sa vie, Madame Jurien se meut dans un monde intérieur assez étrange, - non un monde de visions, mais un monde de paroles intérieures, d'ordres impératifs venus du ciel, d'impulsions de signes, de coïncidences, de prémonitions etc.

Ce qui subsiste d'une énorme correspondance où elle-même se comporte en directeur spirituel vis à vis de ses "filles" et de ses "fils", les zouaves pontificaux par exemple, étale cette "mysticité" que Lacordaire trouvait quelque peu "singulière".

Pour camper le personnage, je vous lis quelques passages d'une lettre dont l'original est conservé dans les archives du Monastère, lettre que Sœur Marie Thomas a connue mais n'a pas utilisée, lettre à laquelle s'est référé à juste titre le Père M.D. Constant dans son article de [l'Année Dominicaine](#) sur Madame Jurien de la Gravière. La lettre n'est pas de Madame Jurien, mais d'un Religieux de l'Ordre, le Père Louis Aussant. Architecte originaire de Rennes, le Père Louis Aussant appartient à la deuxième vague des disciples de Lacordaire. Il est de ceux que, dans les années 1850, Lacordaire qualifie comme "*les ancêtres*" de la restauration dominicaine en France.

En 1851 - le 16 mars exactement - le Père Aussant, prier du Couvent de Paris (actuel séminaire des Carmes), écrit à une de ses sœurs et lui fait part d'une rencontre, déjà ancienne de plusieurs mois, qui a fortement marqué sa vie spirituelle, occasionnant dans sa vie un "*immense changement*".

"Un jour, je vois entrer au parloir une femme du monde que je ne connaissais pas. Elle était on ne peut plus confuse et humiliée du rôle qu'elle avait à remplir (...) Elle me dit qu'elle était forcée de m'avertir que Notre Seigneur demandait de moi telle et telle transformation dans mon âme(...) Elle joignait à cela un tel tableau de ce qui se passait en moi qu'évidemment Dieu seul le lui avait fait connaître puisque seul Il le connaissait. Depuis le mois de mai que cela est arrivé (mai 1850 par conséquent, puisque la lettre est du 16 mars 1851) elle est venue plusieurs fois me visiter, et cela, chaque fois que mon âme en a besoin, car Dieu lui fait connaître tout ce qui se passe en moi, même mes pensées (...) Toutes les personnes qui la connaissent la regardent comme une vraie sainte. Dieu s'est servi d'elle pour opérer bien des miracles. Deux fois elle m'a guéri, par une simple prière, d'affreuses migraines et cela, instantanément. Un jour, vers 2 heures et demi, j'étais dans le plus fort d'une migraine, étendu sur mon lit, lorsqu'en une seconde, mon mal disparut. Je remerciai Dieu, mais la pensée ne me vint que quelques temps après que, peut-être, cette sainte avait appris mon mal et qu'elle avait prié pour moi. Je descendis chez le concierge et demandais si Madame Jurien n'était pas venue pour me parler. "Oui, me dit-on, mais j'ai déclaré que vous étiez très malade. Comment vous trouvez-vous

guéri si tôt ?" Je ne dis rien et ayant demandé quelque temps après à cette dame si tel jour, à telle heure, elle n'avait pas prié pour moi, elle me répondit en toute humilité: "C'est vrai ! En sortant du parloir j'entrai à l'église et après avoir prié j'en sortis lorsqu'il me sembla que Notre Seigneur me reprochait de n'avoir pas prié pour vous et m'ordonnait de le faire parce que vous aviez à confesser une âme qu'il était important de ne pas laisser échapper. Je fis dans ce but une prière et il me sembla qu'elle était accueillie..."

Tout cela ressemble bien à Madame Jurien telle que ses lettres la font connaître, y compris les observations du Seigneur qui lui demande de prier pour telle ou telle intention.

Le Père Aussant dit qu'il ne connaissait pas du tout "cette dame" lorsqu'elle le demande au parloir pour la première fois; Mais rien n'empêche que, de son côté, elle ait déjà acquis une certaine connaissance du religieux, pour peu qu'elle se fut confessée à lui sans qu'il l'identifiât...

Je n'ai pas choisi cet exemple au hasard car le Père Aussant deviendra vite pour Madame Jurien le "Père spirituel" par excellence, dont elle gardera le souvenir présent dans les vingt ans qui suivront son décès (novembre 1856). C'est ce Père Aussant qui approuvera les résolutions de Madame Jurien pour la restauration de Prouilhe, restauration qui aura été, de toutes les généreuses entreprises de cette grande dame, celle qui lui aura tenu le plus à cœur.

Après de bien longs détours, nous voici donc revenus à notre sujet ! Comment Madame Jurien en est-elle venue à entreprendre la reconstruction d'un monastère à Prouilhe ?

Elle l'a raconté elle-même dans une longue lettre adressée le 13 juin 1873 au nouvel évêque de Carcassonne. Ce récit, où abonde le merveilleux des circonstances, des paroles et des ordres intérieurs, a été intégralement publié dans l'ouvrage de Sœur Marie Thomas que j'ai cité au début de cette conférence : Histoire du monastère Notre Dame de Prouilhe (1898 p. 318-349). Mais déjà, trois ans plus tôt, le 22 juillet 1870, à un autre correspondant (Mgr Amédée Curé), elle avait présenté exactement la même version des événements - avec d'ailleurs une même erreur de date - sa "mémoire mystique" ayant réorganisé une fois pour toutes ses souvenirs. Deux simples lignes du Père Lacordaire vont nous permettre de saisir sur le fait comment, par sa forte puissance de fabulation, Madame Jurien fait, à sa manière, une nouvelle lecture des événements qu'elle a vécus.

Écoutons d'abord ce que Madame Jurien rapporte, avec 16 ou 19 ans de recul, de sa première visite à Prouilhe. Nous sommes au début de l'été 1854. Madame Jurien est en Italie, et sur le point de rentrer en France, en passant par Lyon. Mais Notre Seigneur lui dit : *"Pars pour Toulouse, ma fille"*. Elle ne comprend pas pourquoi mais obéit.

Arrivée à Toulouse à cinq heures du matin elle va directement à la chapelle de la rue Vélane - chapelle du Couvent des Dominicains installé depuis quelques mois. Assistant à la Messe, elle identifie à la fois le célébrant - c'est le Père Lacordaire - et le servant de messe - c'est Etienne Cartier que, jusqu'alors, elle n'a rencontré qu'une seule fois. De nouveau une parole intérieure se fait entendre : *"Demande Cartier"*. Elle ne comprend absolument pas pourquoi, n'ayant rien à dire à ce Monsieur Cartier. Mais elle obéit.

Rien d'étonnant à ce que la conversation vienne à se porter sur Prouilhe, puisque depuis trois semaines déjà, Cartier a pris contact, de la part de Lacordaire, avec le Curé de Fanjeaux pour prévoir le fameux monument commémoratif et qu'il est à la veille d'y retourner dans le même but.

Prouilhe ? Un souvenir remonte alors à la mémoire de Madame Jurien. Pendant un de ses séjours en Italie, elle a rencontré en effet une personne qui lui a beaucoup parlé de ce monastère, maintenant réduit à un simple champ de blé mais que Dieu lui demande de faire revivre.

Arrêtons ici le déroulement des souvenirs de Madame Jurien pour nous demander qui est cette personne *"chargée de mission"* à l'égard de Prouilhe ? Il s'agit de cette demoiselle Camille Lemoine dont les instances à ce sujet avaient paru peu sûres à Lacordaire en 1853, pendant que cette personne était novice à Nay...

Revenons au récit de Madame Jurien. Cette évocation de Prouilhe ne l'émeut guère, nous dit-elle. Elle ne se sent pas concernée. Lorsque Etienne Cartier lui propose de venir avec lui à Prouilhe où il doit en effet se rendre le lendemain, elle accepte. Là encore, nous dit-elle, sans trop savoir pourquoi. Dans la journée, elle est reçue par le Père Lacordaire. Que rapporte-t-elle de cet entretien ? Rien, sinon qu'elle est confirmée dans cette idée que Notre Seigneur veut qu'elle aille à Prouilhe avec Monsieur Cartier. Je cite : *"Mais pourquoi ? Je l'ignorais encore"*.

L'expédition à Prouilhe a donc lieu. Etienne Cartier et Madame Jurien prennent le bateau de Toulouse à Castelnaudary. Ils sont reçus pour la nuit dans la famille Soubiran puis une voiture les conduit à Prouilhe, plus exactement sur le lieu de l'ancien Prouilhe, dont quelques mètres carrés - la petite éminence de terrain - ont été donnés à Lacordaire dix-huit mois plus tôt.

Cette journée est présentée par Madame Jurien comme une journée dramatique. Tandis que Cartier accomplit les démarches pour lesquelles il est venu, elle-même se trouve en un profond malaise...

"Une fois sur la terre plein, je me mis à craindre d'être chargée par la bonne Mère du monument qu'on voulait élever en ce lieu..."

En fait, rien ne se passe... On redescend mais Madame Jurien a hâte de voir Cartier donner le signal du départ :

"Il était déjà assez loin de moi sur cette petite plaine, quand quelque chose me dit de m'avancer à sa suite. Puis quand j'eus marché de la butte au point qu'occupent aujourd'hui les fondations de l'église, quelque chose me dit au cœur de m'agenouiller. "Mais, dis-je, je suis ici avec Monsieur Cartier, c'est lui qui s'intéresse à ces souvenirs. Moi, ils ne me regardent pas ! Et puis m'agenouiller quand lui ne le ferait pas !..." Mais ce fut inutile de résister, je me sentis si pressée de faire cet acte d'obéissance, qu'au risque de passer pour folle - il me le semblait - je mis les genoux en terre. A peine y étais-je que j'entendis une voix lointaine et faible dire avec une certaine discrétion à mon cœur : "tu rebâtiras ce couvent !" Je me relevais inquiète et troublée. Cependant je me rassurais en disant : "ce n'est pas de Dieu, car je n'ai pas bien entendu". Il semblait en effet à mon sens que la voix avait parlé à mon cœur comme une personne qui craint de se faire entendre. Néanmoins je me sentais plus libre et plus légère, comme lorsque j'avais quitté la butte."

Elle monte à Fanjeaux, avec Cartier. Pendant que celui-ci va au presbytère, elle reste seule dans l'église, agenouillée à la balustrade du chœur :

"Aussitôt (...) j'entendis une voix qui sortait du tabernacle et dit à mon cœur si distinctement, si clairement, si fermement : "tu rebâtiras un couvent !" que je ne pus plus douter et que je restais sous une impression telle que je me sentais immobile de corps et terrassée d'esprit et de cœur. Cet état durait depuis plusieurs minutes lorsqu'il me fut dit que je n'avais point acquiescé à l'ordre donné et je m'aperçus alors que c'était vrai. Il me semblait être chargée en une cariatide chargée de porter le monde... "Mais, dis-je intérieurement, je ne puis rien promettre sans l'autorisation de mon confesseur". "Promets sous l'obéissance !" me fut-il dit. Je promis sur cette formule."

Ensuite, tout ayant été raconté au Père Aussant, il donna sa permission, et la promesse fut confirmée...

Ainsi, les faits se sont-ils organisés, de manière très sincère je crois, dans la mémoire de Madame Jurien. On peut se demander, néanmoins, s'il n'y a pas dans ce récit une certaine part de fabulation ?

Deux lignes de Lacordaire suffisent à nous le dire. Le 12 juillet 1854, en effet, la veille de cette journée quasi dramatique où la décision de reconstruire Prouilhe se serait imposée à Madame Jurien comme malgré elle, le Provincial écrit à la comtesse de Ménard, qui connaît et Cartier et Madame Jurien :

Monsieur Cartier doit aller à Prouilhe avec Madame Jurien, récemment arrivée de Rome et qui ne songe plus qu'à rebâtir le monastère de Prouilhe. J'espère du moins qu'elle nous aidera à y construire le petit oratoire commémoratif...

Ainsi s'effondre à nos yeux la belle construction de rêve dans laquelle la mémoire de Madame Jurien se promènera pendant des années !....

Pour Lacordaire, le lien est si clair entre la résolution de Madame Jurien de reconstruire Prouilhe et les anciens projets de Camille Lemoine qu'il en écrira l'année suivante à l'évêque de Carcassonne pour le mettre en garde contre cette dernière qui *"perdrait toute oeuvre où elle serait employée"* (29 décembre 1855), justifiant cette mise en garde en communiquant à l'évêque deux lettres estimées justificatives, dont l'une émanant de la prieure de Nay.

Voici donc comment s'est allumé le deuxième étage de la fusée. L'orientation est bien prise : il s'agit de la reconstruction d'un monastère et la fusée est puissante. Désormais, en effet, les choses vont vite.

De multiples démarches et allées et venues de Madame Jurien aboutissent à l'achat du terrain aux membres de la famille de Chambert. La signature de l'acte a lieu le 27 décembre 1855. Lacordaire, qui a reçu procuration de Madame Jurien pour signer en son nom, s'est fait accompagner de "quatre dignitaires" de Sorèze : le Père Mouret, le sergent-major, le porte drapeau... Les plans de construction sont établis en juin 1857 et en décembre Lacordaire pourra écrire que *"les fondements du monastère et de l'église sont hors de terre."*

Diverses célébrations jalonnent cette mise en route des travaux.

Le 4 septembre 1856, sur l'emplacement de la future église, une *"Messe expiatoire"* est célébrée par l'évêque de Carcassonne. Lacordaire était présent à cette cérémonie qu'il déclare *"belle et touchante"*.

La *"pose de la première pierre"* donne lieu à deux cérémonies : celle du 31 mai 1857 est du style "fête de famille", selon le mot de Madame Jurien qui n'y a invité ni Cartier, ni Lacordaire... La célébration du 4 août suivant a davantage d'éclat et la presse en rend compte. Les archives du Monastère contiennent les souvenirs d'une assistante, tout émue d'avoir été placée à table près de Lacordaire : n'était-elle pas nièce d'une ancienne moniale de Prouilhe ?

Quant aux événements "providentiels", ils ne manquent pas non plus : prophéties qui se réalisent, redécouverte de l'histoire de Prouilhe rédigée au XVIIème siècle par le Père Cambefort, curé de Fanjeaux, redécouverte de précieuses reliques etc. La relation écrite en 1873 par Madame Jurien s'arrête avec complaisance à tous ces signes d'encouragement...

Inutile de dire que le Père Lacordaire, après avoir persisté quelques temps dans son idée d'un monument commémoratif et suscité pour cela quelques générosités dans le cercle de ses amies, a fini par y renoncer. Après juin 1856, le projet est explicitement abandonné.

Sorèze est proche de Prouilhe. Aussi Lacordaire y vient-il de temps en temps. Une fois ou l'autre, il y rencontre Madame Jurien. Les relations entre eux sont correctes, sans plus. Le fait est que depuis la mort du Père Aussant, décédé à Toulouse le 23 septembre 1856, elle s'appuie plus spécialement sur le Père Danzas, successeur du Père Lacordaire comme Provincial. *"Il est désormais le Père de mon âme"* dit-elle. Ce fait ne contribue certainement pas à les rapprocher et Lacordaire semble avoir mal encaissé le fait que madame Jurien ait subitement changé d'architecte *"par quelque idée fortuite qu'elle n'a pas voulu me confier."* (lettre de Lacordaire à l'architecte Auguste Delors, 7 juillet 1857)

Quoiqu'il en soit, Mme Jurien, quant à elle, ne gardera que de bons souvenirs de Lacordaire, ne faisant que très rarement allusion à lui dans sa correspondance mais toujours d'une manière positive. Il est piquant de comparer cette discrétion avec ce qu'elle écrit à la mort du Père de Ravignan, l'éminent Jésuite ayant sans doute accueilli avec quelque réserve les confidences ou requêtes de la bonne dame :

"Pour moi, Dieu n'a pas permis que je reçusse de cette âme en cette vie autre chose

que souffrance(...) De là-haut, il me semble que le bon Père voit et juge peut-être des choses autrement que lorsqu'il était sur cette terre. Amen !"

Pendant que nous sommes encore au départ en puissance du 2ème étage de notre fusée, il convient de dire un mot sur l'origine des premiers fonds investis dans cette entreprise, à tout le moins des fonds investis dans l'achat du terrain.

Ce que Madame Jurien dira plus tard, dans ses relations de 1870 et 1873, peut se contrôler aisément par les termes mêmes de l'acte de vente passé le 27 décembre par- devant Maître Antoine Favre, notaire à Fanjeaux. Les terrains ont été acquis pour 102 287,20 francs (plus de 150 000 d'aujourd'hui). L'acte notarié précise que cette somme *"provient de l'indemnité accordée par le gouvernement par suite des dispositions du décret du 27 août 1848, relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises"*.

Rien n'obligeait à introduire une précision de ce genre dans un acte notarié, l'essentiel étant que le montant de la vente soit précisé et que les paiements soient effectués dans les délais prévus. Cette clause n'a pu être insérée que sur demande formelle de Mme Jurien. Il est bien dommage que n'ait pas été conservée la lettre exprimant cette requête adressée par elle soit au notaire, soit au père Lacordaire (mandaté par elle pour signer l'acte).

Alors, un mot d'explication. La fortune de Mme Jurien, héritée de ses parents, consistait principalement, à l'île Bourbon, en d'immenses terres consacrées à la culture sucrière. Divers indices permettent d'estimer qu'avant le décret de la seconde République auquel fait allusion l'acte notarié de décembre 1855, le nombre d'esclaves vivant sur les terres de Mme Jurien se montait à plusieurs centaines. L'indemnité reçue en 1848 dut être considérable. Pourquoi avoir voulu souligner, dans un acte notarié, l'utilisation "religieuse" de cette somme ?

Dans la lettre écrite par Mme Jurien à l'Abbé Amédée, curé de Fanjeaux, le 22 juillet 1970, lui exposant déjà tout ce qu'elle reprendra dans sa relation du 13 juin à l'évêque de Carcassonne, elle se montre plus explicite au sujet de Saint Dominique :

Le 4 août 1811 naissait aux extrémités de la terre un enfant qui faillit mourir sans baptême et dut la double vie de la grâce et de la nature à une circonstance providentielle dont le souvenir est conservé avec reconnaissance dans sa famille. Le 4 août, c'était la fête de Saint Dominique. L'enfant l'ignore jusqu'à trente ans. A cette époque, on lui prêta la vie de ce Saint Patriarche. Ce fut alors seulement qu'elle connut qu'il était le saint protecteur de sa naissance et qu'elle conçut un regret d'avoir mal parlé de ce saint que son professeur d'histoire lui avait dépeint comme ayant fait brûler au nom du Christ trente mille albigeois ! Ce professeur était juif...

A partir de cette époque une Messe fut dite en l'honneur de Saint Dominique tous les ans le 4 août. Comme à partir de cette lecture, Dieu demanda à cette âme (qu'il ramenait peu à peu) le sacrifice de ses esclaves. Elle le fit dans son cœur et obtint de son père et de son mari la promesse de leur donner la liberté en un temps déterminé. La Révolution de 1848 éclata avant que cette résolution eut été exécutée mais le prix de ces esclaves fut tenu, dans la volonté de cette âme, à la disposition de Dieu".

Voilà donc bien parti le deuxième étage de la fusée. Les murs du nouveau Prouilhe s'élèvent... Mais ne s'élèvent-ils pas trop orgueilleusement ?

Voici Madame Jurien prise de scrupules. Et la Sainte Pauvreté ? *"Résolue", nous dit-elle, à faire enlever les pierres de taille, si telle était la volonté du Seigneur"* elle s'en enquiert en envoyant une personne sûre consulter de sa part le Saint Curé d'Ars. *"N'arrêtez rien, répond celui-ci, c'est la gloire de Dieu que ce monastère soit bâti ainsi"*.

La sainte pauvreté ? Elle finira par être présente en cette entreprise, tout autrement que Madame Jurien pouvait le prévoir... par sa soudaine pauvreté à elle. A partir de 1862-1863, les crises de la culture sucrière à La Réunion, d'une part, d'autre part des opérations moins heureuses de ceux à qui madame Jurien remettait la gestion de ses biens aboutissent en peu de temps à l'effondrement de son immense fortune.

La fusée Jurien perd de sa puissance. Mais il y a une deuxième fusée Jurien...

3. Deuxième fusée Jurien ou troisième étage de notre fusée de lancement : fusée de ténacité et de persévérance.

Si je distingue ainsi deux étages de la "fusée Jurien", c'est d'une part parce que l'effondrement de la situation financière de Madame Jurien modifie considérablement les conditions d'une entreprise qui, au stade où l'on en est, n'est encore qu'une entreprise de construction. D'autre part, parce que cette ruine financière ne modifie en rien la personnalité spirituelle de Mme Jurien, mais au contraire fait apparaître davantage le dévouement personnel de cette femme, demeurant toute mobilisée pour la réalisation d'un projet qui demeure le principal parmi toutes les oeuvres auxquelles elle donne ses pensées et ses démarches.

La correspondance de Madame Jurien révèle que sa puissance interne de fabulation est toujours la même, à l'affût des moindres signes "providentiels", s'émerveillant des moindres coïncidences, intérieurement guidée par un dialogue quasi de tous les jours avec le Seigneur ou la Bonne Mère...

Prouilhe, centre des préoccupations de Madame Jurien, est aussi son lieu : c'est là qu'elle habite, dans un aménagement assez sommaire, dans la mesure où ses voyages plus ou moins prolongés à La Réunion ou en Italie ne l'accaparent pas autrement.

Au plan matériel, l'œuvre se poursuit désormais avec de petits moyens. *"La bonne Mère, dit Mme Jurien, veut que Prouilhe soit désormais oeuvre de charité universelle et non plus l'oeuvre de la charité d'une seule personne"*. Et Madame Jurien rappelle (lettre du 22 juin 1869) un propos de Lacordaire : *"Jésus Christ vivait de la charité de ceux qui l'aimaient"*.

Quels "petits moyens ?" Des images ou des photographies de Notre Dame de Prouilhe que l'on propage pour susciter des offrandes... Aux bienfaiteurs on fait savoir qu'une Messe se célèbre chaque dimanche à Prouilhe à leurs intentions... Ainsi peut-on relever une offrande de 500 francs faite en 1868 par les Moniales d'Estavayer...

Madame Jurien, en tous cas, continue de rêver jour et nuit au jour où des moniales de l'Ordre viendront habiter ce Monastère qui n'est encore qu'un chantier interrompu... Quelles moniales ?

"Langeac ! Langeac !" lui dit un jour une voix intérieure... C'est toujours ainsi que Mme Jurien présente ce qui lui arrive et ce qu'elle décide, bien souvent sans que l'on puisse vérifier les cheminements réels de l'information...

Toujours est-il - et ceci est attesté - que le 31 juillet ou le 1er août 1863, venant de Paris et se dirigeant vers Prouilhe, elle fait halte au monastère de Langeac.

Langeac est un de ces rares monastères qui ont réussi à traverser sans discontinuité la tourmente de la Révolution. La vie s'y est maintenue et renouvelée sans rupture avec la spiritualité des origines, marquée par les liens spirituels très forts avec la fondatrice, Mère Agnès de Jésus, et le fondateur de la Compagnie de Saint Sulpice, Jean-Jacques Olier. On peut voir comme un signe de cette fidélité à la spiritualité originelle dans le nom d'une des trois sœurs qui, après la visite de Mme Jurien, feront le voyage de Prouilhe : "Soeur de l'intérieur" Grandchamp. Dans ce seul nom on retrouve la spiritualité des séminaires sulpiciens où l'on connaissait encore, il y a un demi-siècle, une fête liturgique de *"l'Intérieur de Jésus et de Marie"*...

Fermons cette parenthèse pour relever ce fait : Langeac a envoyé trois sœurs à Prouilhe pour se rendre compte sur place.

Il n'y eut pas de suite, d'abord parce que les bâtiments n'étaient pas encore prêts et parce que l'évêque ne jugeait pas la Communauté suffisamment forte pour pouvoir essaimer et, vu les circonstances, assumer de nouvelles charges financières.

Retenons que Madame Jurien, tenace, pensait donc bien à la reprise de la vie monastique à Prouilhe.

Il est permis de se demander ce qu'aurait été cette reprise si elle s'était accomplie du

vivant de Mme Jurien. La "bienfaitrice" n'aurait-elle pas été encombrante, envahissante ? Habitée à jouer un rôle de direction spirituelle vis-à-vis d'un certain nombre de personnes, aurait-elle su garder, à l'égard d'une communauté de sœurs, la discrétion nécessaire ?

Ces questions, "hypothétiques" sont finalement inutiles. Les constructions étaient interrompues, aucun peuplement immédiatement envisagé lorsque, le 11 août 1878, Madame Jurien mourut subitement à Paris, âgée de 66 ans.

En même temps que Madame Jurien, n'est-ce pas notre troisième fusée qui s'éteint ? Madame Jurien est morte avant d'avoir mené à terme l'œuvre qu'elle avait entreprise. Mais elle avait poussé les choses assez loin pour que l'idée ne meure pas. Il y avait encore de quoi allumer le quatrième étage de la fusée, une fusée qui, cette fois, réussira à mettre sur orbite ce vaisseau spatial qui, un siècle plus tard, tourne toujours...

4. La "fusée Cormier".

Si sommaire que soit mon évocation des faits, elle sera sur quelques points plus précise que celle proposée dans le livre de Sr Marie Thomas. Le récit que la Sœur présente est emprunté à une brève chronique rédigée par la fondatrice elle-même, Sœur Marie Agnès de l'Enfant Jésus : "Préludes de la fondation du Monastère de Prouilhe : 1879-1880". Dans ces notes, Sœur Marie Agnès ne dit que des choses exactes mais ne dit pas tout ce qu'elle sait. Quant à Sœur Marie Thomas, elle connaissait aussi les documents dont je vais faire état mais, écrivant moins de vingt ans après les événements, il lui était difficile d'utiliser explicitement les lettres du Père Cormier toujours en vie...

Que s'est-il donc passé entre le 11 août 1878 - date de la mort subite de Madame Jurien à Paris - et le 11 juillet 1879, date de l'acquisition, par trois Sœurs du Monastère de Nay, du terrain et des bâtiments inachevés de Prouilhe ?

Il est évident qu'au monastère de Nay, comme en celui d'Oullins, comme en celui de Langeac, ni l'épaisseur des murs de clôture, ni la solidité des grilles ne pouvaient empêcher qu'on fût au courant des projets et réalisations de Mme Jurien, projets et réalisations poursuivis depuis vingt ans...

Les archives du Monastère de Nay - maintenant conservées ici-même - ne gardent aucune trace des réactions que put susciter dans la Communauté la nouvelle du décès subit de Mme Jurien. Peut-on imaginer ces réactions ? Un peu de curiosité, peut être... S'il y a eu intérêt, ce ne put être que d'une manière générale, sans que le monastère se sentit en quelque sorte provoqué par cet événement...

Pourquoi ? Tout simplement parce que, à Nay un projet de fondation, tout autre que Prouilhe, était en perspective.

Premier des monastères français à restaurer la vie propre des moniales de l'Ordre - aidé dans cette tâche par le Père Bourard, délégué de Lacordaire à cet effet - le monastère de Nay avait déjà essaimé deux fois pour permettre la fondation de Mauléon (1857), puis celle de Dax (1863). A Oullins, fondé en 1864, la prieure en charge était elle-même une Sœur de Nay où elle avait été maîtresse des novices de Sœur Marie Agnès de l'Enfant Jésus qui allait se trouver deux ans plus tard première Prieure du Prouilhe restauré.

Quel projet de fondation était-il donc en cours à l'été 1878 ? Celui d'un établissement en Provence. Voilà plus de dix ans qu'on y pense. Depuis 1867 ou 68, le Père Mas, du Couvent de Marseille, a envoyé plusieurs postulantes à Nay en vue de les voir revenir un jour en Provence pour y implanter un nouveau monastère. Le projet est si ferme que les dots - alors exigées pour les Sœurs de chœur - demeurent à part, placées chez des banquiers marseillais ou conservées dans les familles.

Ancien de plusieurs années, le projet semble devoir se concrétiser en ce mois d'août 1878. Moins de 15 jours après le décès de Madame Jurien à Paris, on voit qu'entre le Père Mas, de Marseille, le Père Cormier, Provincial, et la prieure de Nay, il est question d'ouvrir un monastère à Aix-en-Provence. L'installation ne serait d'ailleurs que provisoire en attendant de trouver un lieu mieux adapté.

Le Père Cormier invoque ce caractère "provisoire" de l'implantation pour conseiller de ne pas donner suite. D'autre part, selon lui, les éléments prévus pour la fondation, c'est à dire les Sœurs, *"ne sont pas à la hauteur"*... Mais quatre mois plus tard, le niveau a sans doute remonté, car les perspectives changent :

"Quant à nos projets, je ne sais si l'idée de Prouilhe vous sourirait. On croit que Madame Jurien dans son testament l'a légué à Langeac qui refusera. Alors les héritiers, d'accord avec Monseigneur, chercheront une Communauté qui accepte l'immeuble avec les dettes qui restent. Mgr l'Evêque m'a fait dire qu'il désirait voir le couvent habité par des Sœurs du second Ordre (expression que je récuise, mais on parle ainsi alors, grâce au Père Potton !) et qu'il les aiderait pour la question pécuniaire. Il me semble que Nay, étant une fille de Prouilhe, serait la Communauté à qui la fondation ou restauration conviendrait le mieux. Mais il faut savoir si cela vous plairait, supposé que ce fut réalisable sans trop de frais. Seraient-ce les sœurs destinées dans l'origine à la fondation de Provence qui formeraient le principal noyau ou prendriez-vous indistinctement, en en faisant comme un dédoublement, la Communauté ? Je livre cela à vos réflexions et à votre discrétion. Vous pouvez cependant en parler aux Mères graves, pourvu qu'elles n'en disent rien à la Communauté. Peut-être est-ce un projet inexécutable ? Mais il est bon d'y réfléchir en tous cas. Le Bon Dieu nous conduit souvent par des voies inattendues au but où Il veut nous mener..."

L'information du Père Cormier sur le testament de Madame Jurien n'est qu'une hypothèse... Pour le moment, je ne suis moi-même guère plus au fait de la manière dont se sont posés, à la mort de Madame Jurien, les problèmes de succession. Ce qui est certain, c'est que, en date du 9 mars 1879, un jugement du tribunal civil de Castelnaudary met en vente aux enchères les biens de Madame Jurien à Prouilhe, à savoir le terrain et les bâtiments utilisables ou en construction, le mobilier, les accessoires de la chapelle.

La correspondance du Père Cormier avec la Prieure de Nay - qui sera la Prieure de Prouilhe - permet de voir qu'une initiative de la *"dame héritière de ceux qui ont vendu le terrain"* vingt-cinq ans plus tôt, contribue à la décision des Sœurs de Nay. *"Pour empêcher ce lieu saint de tomber dans les mains d'étrangers"* elle serait disposée à contribuer au rachat jusqu'à concurrence du prix reçu en 1855.

Quels "étrangers" pourraient vouloir acheter un couvent en construction ? On cite à tout le moins la congrégation des Sœurs Dominicaines d'Albi, dont les relations avec le Père Cormier ne semblent pas être alors au zénith.

Comme il arrive en ces affaires, le concours financier promis du dehors, après avoir contribué faire prendre les décisions, finit par se réduire à peu de chose. Qu'importe, puisque Nay est désormais accroché.

La vente aux enchères étant fixée au 11 juillet, les responsables du monastère demeurent jusqu'au dernier moment dans un véritable "suspense". On craint que la Préfecture de l'Aude ne se mette sur l'affaire. On s'imagine que le Monastère d'Oullins voudrait lui aussi se porter acquéreur. C'est une erreur puisque, à Oullins au contraire, on s'est mis en neuvaine de prière et de jeûne pour que Nay réussisse la délicate opération.

Et en effet, le 11 juillet 1879, trois Sœurs de Nay se voient adjuger le terrain et les constructions de Prouilhe, pour 60 000 francs.

A Nay, le secret demandé par le Père Cormier dans sa lettre du 29 décembre précédent, a été très bien gardé. Les sœurs de la Communauté ignorent tout.

Mais en ce temps-là, ce qui est secret chez les Sœurs ne l'est pas nécessairement chez les Pères... - il arrive parfois maintenant que ce soit le contraire ! Le 4 août suivant, dans une belle envolée oratoire, le prédicateur de Saint Dominique fait une allusion, vibrante mais enveloppée, aux lendemains qui se préparent. Les moniales ne comprennent pas et se regardent, étonnées. Les Mères "graves" rougissent quelque peu... Il faut bien dire ce qu'il en est...

De nouveaux dévouements sont mobilisés pour contrôler l'achèvement des travaux, régler des problèmes financiers. Les archives du Monastère gardent les noms de quelques-uns

des techniciens qui ont aidé la mise sur orbite du vaisseau contemplatif : le Curé de la paroisse voisine de La Force, l'abbé Cathala de Castelnaudary et son neveu avocat, le Père Lambert, prieur des Dominicains de Toulouse...

A peine dix mois après l'achat aux enchères, la maison est prête... ou à peu près ! Neuf sœurs de Nay arrivent et la louange liturgique reprend le 29 avril 1880 par la célébration de la fête de Sainte Catherine de Sienne, au cinquième centenaire de sa mort.

Dès lors reprennent leur sens - avec quelques nuances toutefois - les paroles écrites au présent par le premier successeur de Saint Dominique venu à Prouilhe, Humbert de Romans :

"Là, à Prouilhe, se soumettant à une clôture perpétuelle, à d'admirables observances, à un strict silence, travaillant de leurs mains, les servantes du Christ offrent à leur Créateur, en pureté de cœur, l'hommage d'un service accompli dans la joie".

A cette résurrection de la vie dominicaine sur les lieux-mêmes où tout avait commencé, il avait fallu le concours de tous ces éléments de l'Ordre représentés aujourd'hui ici :

- les moniales, puisque, dans cette histoire, on a mentionné Nay, bien sûr, mais aussi Langeac, Estavayer, Oullins
- les frères, du Père Lacordaire au Père Cormier
- les laïcs, et à titre tout spécial, la Vicomtesse Jurien de la Gravière, dont les restes reposent depuis 1935 dans la crypte du monastère.

Il y a fallu aussi - et c'est notre joie - l'intercession et le sourire rayonnant de Saint Dominique.

ANNEXES

Relation de Mère Saint Dominique de la Croix, Joséphine Gand, fondatrice et première Prieure générale (1854)

Extrait du tome I [1854-1869] du Mémoire sur la Congrégation de Sainte Catherine de Sienne du Tiers-ordre de la Pénitence de Saint Dominique (Dominicaines d'Etrépagny) 1857 p.62 ss.

"Si mon voyage à Paris n'eut pas le résultat qu'on en attendait, il en eut d'autres, providentiels par les relations qu'il établit entre nous et plusieurs personnes dont la bienveillance devint une puissante ressource.

Mais avant de vous en faire le récit, je veux vous raconter une petite anecdote qui ne sera pas sans intérêt. Elle a trait à Madame Jurien. Cette sainte âme, ayant six cent mille francs de revenus, avait fait vœu de pauvreté et distribuait tout en bonnes oeuvres, au point qu'elle était quelquefois obligée d'emprunter auprès de ses domestiques afin de se procurer une robe quand celle qu'elle portait n'était plus mettable.

Ses possessions à l'Ile Bourbon ayant été détruites, elle fut ruinée et finit par mourir pensionnée par sa famille et n'ayant plus absolument rien en ce monde, mais riche des biens du ciel.

Entre autres oeuvres qu'elle avait faites, elle avait eu l'inspiration de rebâtir l'antique monastère de Prouilhe dont il ne restait plus de traces. (*Lettre de la Rde Mère auteur de ces lignes à la Vicomtesse Jurien*) Je connaissais ses projets, mais elle-même m'était inconnue.

Dès mon arrivée à Paris, on m'annonce : "Madame Jurien !" Elle m'aborde et me dit sans préambule : "*Savez-vous pourquoi vous êtes à Paris ? - Il est possible, Madame, que je ne le sache pas. - Eh bien ! moi, je vais vous le dire,*" répliqua-t-elle de l'air inspiré qui lui était ordinaire.

Alors elle m'expose qu'elle est dans un grand embarras au sujet du plan de Prouilhe, que personne ne peut lui dire ce qu'il faut pour un monastère régulier de Dominicaines et que, lasse de patauger avec son architecte, elle a dit la veille :

"*Mon Dieu, envoyez-nous donc quelqu'un !*" Il lui paraissait évident que ce quelqu'un, c'était moi. Je vous laisse à penser si j'étais ébahie. Je dis que je pouvais indiquer les pièces nécessaires à un monastère de Dominicaines, mais que c'était tout.

Aussitôt, elle court chercher Monsieur Saintpère, son architecte, et déroule à mes yeux le plan d'un monastère de 50 religieuses : c'était Prouilhe !

Je fis quelques remarques qui parurent satisfaire la fondatrice et l'architecte. Puis, j'exprimais à Madame Jurien le bonheur que j'éprouvais à la voir s'occuper d'une oeuvre si belle mais quand je m'étonnais qu'elle n'adoptât pas le style gothique, elle me répondit : "*Il m'a été dit : du Roman pur !*"

Le lendemain de cette séance, elle m'emmena chez monsieur Saintpère pour examiner encore les plans de Prouilhe. Tandis que j'étais en voiture avec elle, je me hasardai à lui demander quelles religieuses elle y appellerait : "*Celles qui pensent y aller n'iront pas, et celles qui n'y pensent pas iront...*" répondit-elle d'un ton solennel.

Je ne sais si la première partie de la prédiction s'est vérifiée mais ce dont je suis certaine, c'est que nos Soeurs de Nay qui ont acheté 60 mille francs cette construction non achevée qui avait déjà coûté plus d'un million ne se doutaient pas qu'elles en deviendraient propriétaires après la ruine de la fondatrice"

